



SAINT-LO, le 23 Janvier 2023

**PUBLICATION DELIBERATIONS N°1**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2023**

## DELIBERATIONS

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JANVIER 2023 :**  
**Approbation des procès-verbaux des derniers bureaux (12/10/2022 et 09/11/2022)**

**1 Affaires administratives et financières**

- 1-1 Avenant de prolongation au marché de la société ONET
- 1-2 Attribution du marché de l'entreprise de nettoyage
- 1-3 Mise en œuvre d'un contrôle interne comptable et financier et recours à une mission de conseil
- 1-4 Convention de mise à disposition de locaux par ONET TECHNOLOGIES au profit du SDIS

**2 Opération**

- 2-1 Implantation d'antennes-relais Bouygues Télécom et SFR sur la tour du centre d'incendie et de secours d'Avranches-Signature du contrat de bail

**3 Patrimoine**

- 3-1 CIS de Ducey : régularisation administrative sur l'occupation de logements
- 3-2 Construction du centre d'incendie et de secours de Cherbourg Ouest-Equeurdreville- Lot n° 2 Fautrat BTP – Avenant au marché de travaux

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site [SDIS50.fr](http://SDIS50.fr) à compter du 31 Janvier 2023.

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Le Président du Conseil d'Administration  
du SDIS

Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 19 Janvier 2023, à 10h00, à la direction départementale des services d'incendie et de secours de la Manche, 1238 rue du vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 28 décembre 2022

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACÉ, MCL BERGINIAT

Etait excusé : M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 1-1

**Objet : Avenant n°5 au marché 2018GL08 de prestations de nettoyage des locaux et surfaces vitrées pour divers bâtiments du SDIS de la Manche.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le procès-verbal et l'avis favorable donné par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du Jeudi 19 Janvier 2023,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du Conseil d'Administration,

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant n°5 pour une plus-value de 26 038.48 € HT soit 31 246.18 € TTC, portant le montant total du marché à 617 198.52 € HT soit 740 638.22 € TTC révisions incluses.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer l'avenant.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,

  
Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 19 Janvier 2023, à 10h00, à la direction départementale des services d'incendie et de secours de la Manche, 1238 rue du vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 28 décembre 2022

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACÉ, MCL BERGINIAT

Etait excusé : M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 1-2

**Objet : Marché de prestations de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées pour divers bâtiments du SDIS de La Manche – Appel d'offres ouvert – Autorisation de signer le marché.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au Bulletin Officiel des Achats et des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du jeudi 19 Janvier 2023,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du Conseil d'Administration,

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer le marché avec la société suivante :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant maximum du marché HT pour la durée totale</b>	<b>Formule retenue</b>
<b>ATALIAN PROPRETE</b>	<b>1 000 000.00 €</b>	<b>Offre de base</b>

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,

  
Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture  
050-28500014-20230119-BUR-DEL-1-2-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2023  
Date de réception préfecture : 23/01/2023

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 19 Janvier 2023, à 10h00, à la direction départementale des services d'incendie et de secours de la Manche, 1238 rue du vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 28 décembre 2022

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACÉ, MCL BERGINIAT

Etait excusé : M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

**RAPPORT N° 1-3**

**Objet : Mise en œuvre d'un contrôle interne comptable et financier et recours à une mission de conseil.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration du SDIS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le lancement de ce projet structurant pour l'établissement ainsi que le recours à la mission de conseil telle qu'évoquée dans le rapport.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,

  
Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 19 Janvier 2023, à 10h00, à la direction départementale des services d'incendie et de secours de la Manche, 1238 rue du vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 28 décembre 2022

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACÉ, MCL BERGINIAT

Etait excusé : M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 1-4

**Objet : Convention de mise à disposition de locaux par la société ONET TECHNOLOGIE T.I**

Vu le code général des collectivités territoriales,

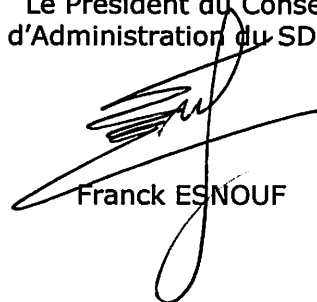
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention entre le SDIS de la Manche et la Société ONET TECHNOLOGIES T.I.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration, ou son représentant, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 19 Janvier 2023, à 10h00, à la direction départementale des services d'incendie et de secours de la Manche, 1238 rue du vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 28 décembre 2022

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACÉ, MCL BERGINIAT

Etait excusé : M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 2-1

**Objet : Implantation d'antennes-relais Bouygues-Télécom et SFR sur la tour du CIS d'Avranches-Signature du contrat de bail.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

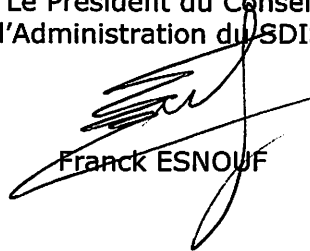
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du Bureau du Conseil d'Administration,

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président du Conseil d'Administration à signer le contrat de bail pour une durée de 12 ans, moyennant une redevance annuelle de 3000 €.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 19 Janvier 2023, à 10h00, à la direction départementale des services d'incendie et de secours de la Manche, 1238 rue du vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 28 décembre 2022

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACÉ, MCL BERGINIAT

Etait excusé : M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

**RAPPORT N° 3-1**

**Objet : CIS DUCEY : Régularisation administrative sur l'occupation de logements.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition des biens immobiliers conclue avec la Communauté d'Agglomération du Mont-Saint-Michel Normandie (CAMSMN),

Vu la décision de la commission patrimoine réunie au SDIS de la Manche, le 9 Novembre 2022 relative au projet d'avenant à la convention de mise à disposition des biens immobiliers du CIS DUCEY,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du Bureau du Conseil d'Administration,

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DONNE** son accord sur le projet d'avenant tel qu'exposé dans le rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS à signer cet avenant et tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Certifié exécutoire

Le Président du Bureau du Conseil  
d'Administration du SDIS,

  
Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 19 Janvier 2023, à 10h00, à la direction départementale des services d'incendie et de secours de la Manche, 1238 rue du vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 28 décembre 2022

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACÉ, MCL BERGINIAT

Etait excusé : M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 3-2

**Objet : Construction du Centre de Secours de CHERBOURG OUEST – Lot n°2 : Gros œuvre – FAUTRAT BTP – Lot n°5 : Etanchéité – SMAC - Avenants aux marchés de travaux.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du Conseil d'Administration,

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** les indemnités détaillées au rapport ci-annexé avec pour conséquence les incidences financières en € HT ci-dessous :

**Lot n°2 : Gros œuvre – Entreprise FAUTRAT BTP**

- Indemnité suite à la hausse des prix des aciers

	+ 25 867.10 € HT
<b>Montant total HT</b>	<b>+ 25 867.10 € HT</b>
<b>Variation</b>	<b>+ 6.28 %</b>

**Lot n°5 : Etanchéité – Entreprise SMAC**

- Indemnité fondée sur l'imprévision due à l'ampleur de la hausse des matières premières

	+ 34 947.44 € HT
<b>Montant total HT</b>	<b>+ 34 947.44 € HT</b>
<b>Variation</b>	<b>+ 0.89 %</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer les avenants

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,

  
Franck ESNOUF



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 19 Janvier 2023, à 10h00, à la direction départementale des services d'incendie et de secours de la Manche, 1238 rue du vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 28 décembre 2022

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACÉ, MCL BERGINIAT

Etait excusé : M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 1-1

**Objet : Avenant n°5 au marché 2018GL08 de prestations de nettoyage des locaux et surfaces vitrées pour divers bâtiments du SDIS de la Manche.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le procès-verbal et l'avis favorable donné par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du Jeudi 19 Janvier 2023,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du Conseil d'Administration,

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant n°5 pour une plus-value de 26 038.48 € HT soit 31 246.18 € TTC, portant le montant total du marché à 617 198.52 € HT soit 740 638.22 € TTC révisions incluses.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer l'avenant.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,

  
Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 19 Janvier 2023, à 10h00, à la direction départementale des services d'incendie et de secours de la Manche, 1238 rue du vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 28 décembre 2022

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACÉ, MCL BERGINIAT

Etait excusé : M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 1-2

**Objet : Marché de prestations de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées pour divers bâtiments du SDIS de La Manche – Appel d'offres ouvert – Autorisation de signer le marché.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au Bulletin Officiel des Achats et des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du jeudi 19 Janvier 2023,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du Conseil d'Administration,

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer le marché avec la société suivante :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant maximum du marché HT pour la durée totale</b>	<b>Formule retenue</b>
<b>ATALIAN PROPRETE</b>	<b>1 000 000.00 €</b>	<b>Offre de base</b>

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,

  
Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture  
050-28500014-20230119-BUR-DEL-1-2-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2023  
Date de réception préfecture : 23/01/2023

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 19 Janvier 2023, à 10h00, à la direction départementale des services d'incendie et de secours de la Manche, 1238 rue du vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 28 décembre 2022

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACÉ, MCL BERGINIAT

Etait excusé : M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

**RAPPORT N° 1-3**

**Objet : Mise en œuvre d'un contrôle interne comptable et financier et recours à une mission de conseil.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration du SDIS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le lancement de ce projet structurant pour l'établissement ainsi que le recours à la mission de conseil telle qu'évoquée dans le rapport.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,

  
Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 19 Janvier 2023, à 10h00, à la direction départementale des services d'incendie et de secours de la Manche, 1238 rue du vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 28 décembre 2022

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACÉ, MCL BERGINIAT

Etait excusé : M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 1-4

**Objet : Convention de mise à disposition de locaux par la société ONET TECHNOLOGIE T.I**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention entre le SDIS de la Manche et la Société ONET TECHNOLOGIES T.I.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration, ou son représentant, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 19 Janvier 2023, à 10h00, à la direction départementale des services d'incendie et de secours de la Manche, 1238 rue du vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 28 décembre 2022

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACÉ, MCL BERGINIAT

Etait excusé : M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 2-1

**Objet : Implantation d'antennes-relais Bouygues-Télécom et SFR sur la tour du CIS d'Avranches-Signature du contrat de bail.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

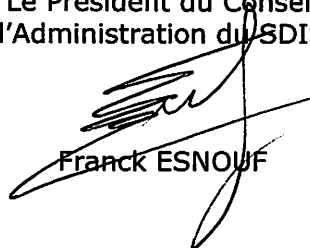
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du Bureau du Conseil d'Administration,

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président du Conseil d'Administration à signer le contrat de bail pour une durée de 12 ans, moyennant une redevance annuelle de 3000 €.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 19 Janvier 2023, à 10h00, à la direction départementale des services d'incendie et de secours de la Manche, 1238 rue du vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 28 décembre 2022

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACÉ, MCL BERGINIAT

Etait excusé : M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

**RAPPORT N° 3-1**

**Objet : CIS DUCEY : Régularisation administrative sur l'occupation de logements.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de mise à disposition des biens immobiliers conclue avec la Communauté d'Agglomération du Mont-Saint-Michel Normandie (CAMSMN),

Vu la décision de la commission patrimoine réunie au SDIS de la Manche, le 9 Novembre 2022 relative au projet d'avenant à la convention de mise à disposition des biens immobiliers du CIS DUCEY,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du Bureau du Conseil d'Administration,

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DONNE** son accord sur le projet d'avenant tel qu'exposé dans le rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS à signer cet avenant et tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Certifié exécutoire

Le Président du Bureau du Conseil  
d'Administration du SDIS,

  
Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 19 Janvier 2023, à 10h00, à la direction départementale des services d'incendie et de secours de la Manche, 1238 rue du vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 28 décembre 2022

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN

Assistaient également : COL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACÉ, MCL BERGINIAT

Etait excusé : M. LELONG

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 3-2

**Objet : Construction du Centre de Secours de CHERBOURG OUEST – Lot n°2 : Gros œuvre – FAUTRAT BTP – Lot n°5 : Etanchéité – SMAC - Avenants aux marchés de travaux.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du Conseil d'Administration,

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** les indemnités détaillées au rapport ci-annexé avec pour conséquence les incidences financières en € HT ci-dessous :

**Lot n°2 : Gros œuvre – Entreprise FAUTRAT BTP**

- Indemnité suite à la hausse des prix des aciers

	+ 25 867.10 € HT
<b>Montant total HT</b>	<b>+ 25 867.10 € HT</b>
<b>Variation</b>	<b>+ 6.28 %</b>

**Lot n°5 : Etanchéité – Entreprise SMAC**

- Indemnité fondée sur l'imprévision due à l'ampleur de la hausse des matières premières

	+ 34 947.44 € HT
<b>Montant total HT</b>	<b>+ 34 947.44 € HT</b>
<b>Variation</b>	<b>+ 0.89 %</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer les avenants

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil  
d'Administration du SDIS,

  
Franck ESNOUF